

SEANCE du 28 mars 2023

N° 2023_03_08

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des projets inscrits dans le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert), des dotations proposées par l'Etat s'adressent aux collectivités territoriales et établissements publics souhaitant bénéficier de subvention pour intensifier leur transition écologique.

CONSIDERANT qu'au regard des projets de renforcement de la performance environnementale pour l'année 2023 et de la susceptibilité de leurs éligibilités aux subventions proposées par l'Etat, le CCAS souhaite solliciter le Fonds vert dans la thématique suivante : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

CONSIDERANT que les aides de l'Etat s'adressent aux collectivités territoriales souhaitant bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation des projets visant à intensifier leur transition écologique pour l'année 2023.

CONSIDERANT que le projet de travaux de rénovation énergétique de la résidence automne Georges Brassens est estimé à 982 680,46 € HT

CONSIDERANT qu'une participation financière de l'Etat peut être sollicitée dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert),

Le Conseil d'administration,
après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE le président à solliciter une subvention de l'Etat (Fonds vert) pour le projet suivant :

- Travaux de rénovation énergétique de la résidence autonomie Georges Brassens, sollicitation d'une aide de l'Etat à hauteur de 468 024.00 €

AUTORISE le président à signer tous documents afférents à cette demande.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme
Fait à Pontault-Combault, 28 mars 2023

Par délégation du Président
Vice-présidente du CCAS



Délai et voie de recours : en application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de Pontault-Combault dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification à l'adresse suivante : 30 avenue des Marguerites 77340 PONTAULT-COMBAULT. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA).
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun - sis 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun - par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou affichage ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS de Pontault-Combault

Séance du 28 mars 2023

Arrondissement de Torcy

Canton de Pontault-Combault

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 14

Excusés : 3

Non excusé : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Pontault-Combault, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni, en lieu salle Mme Sans Gêne à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Sophie Piot, Vice-présidente du CCAS.

M. Bord, Mme Piot, M. Becquart, Mme Dany, Mme Venturini, Mme Heuclin, Mme La Spina, Mme De Almeida Lacerda - membres élus

PRÉSENTS :

M. Chapellet, Mme Pattier, Mme Bodeau, Mme Canitrot, Mme Loyer, et Mme David - membres nommés

EXCUSE(S) :

Mme Chauliaguet, Mme Rivoire et M. Rodrigues

ABSENT(S) NON

EXCUSE(S) :

PROCURATIONS :

**Mme Rivoire
Mme Chauliaguet**

**A Mme Dany
A Mme Piot**

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Dominique Becquart en collaboration de Mme Ageorges Christelle